



**PROJET « Appui technique et développement d'un système de suivi et d'évaluation  
de la durabilité des systèmes de production agroalimentaires, agricoles, et  
halieutiques »**

**(ADAPT-IRESA)**

**Contrat N° ADAPT/2022/1**

**CONSULTATION N° 2 - 2025 / ADAPT**

**POUR LA SELECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE**

**CAHIER DES CHARGES**

Septembre 2025



## Introduction

L'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles a bénéficié d'une subvention à attribution directe de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), pour la mise en œuvre du projet « **Appui technique et développement d'un système de suivi et d'évaluation de la durabilité des systèmes agroalimentaires, agricoles et halieutiques** » (contrat N° ADAPT/2022/1). Le budget de l'action mise en œuvre par l'IRESA s'élève à 1.017 millions d'euros dont les coûts directs éligibles sont de 951 127 euros, pour une période de mise en œuvre de 74 mois, qui s'étale du 01/07/2022 au 31/08/2028.

Ce contrat s'intègre dans le cadre du « Programme d'Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale en Tunisie » - ADAPT, financé par un don de la Commission Européenne (Convention de contribution n° ENI/2020/416-672 signée le 21.12.2020/ coopération déléguée), sous la convention de financement 041-859 (2019) entre la Tunisie et l'Union Européenne. L'objectif général de la convention ADAPT-IRESA-AICS est de favoriser des améliorations techniques, sociales et environnementales pour l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur associées à des systèmes agroalimentaires écologiques et durables.

### Art. 1 - Objet de l'appel

La présente consultation est lancée par l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (IRESA) pour la sélection d'un auditeur externe pour la vérification des dépenses effectuées dans le cadre du projet « **Appui technique et développement d'un système de suivi et d'évaluation de la durabilité des systèmes agroalimentaires, agricoles et halieutiques** ».

Le dossier de la consultation est constitué du présent cahier des charges et des TdR, annexés à la convention de la subvention du projet, ci-joint.

Lesdits TdR contiennent notamment :

- L'objectif et le contexte de la mission
- Les normes et éthiques
- Les exigences visant le vérificateur des dépenses (principes généraux, qualifications, expérience et composition de l'équipe)
- Champs d'application (contrat et rapports financiers couverts, conditions d'éligibilité des dépenses)
- Processus de vérification et méthodologie

### Art.2 – Durée de la mission

Les services d'audit seront fournis sur une période de 37 mois, à partir de septembre 2025 et jusqu'à la date de clôture du projet.

Quatre exercices d'audit sont prévus, dont 1 associé à la demande de paiement du deuxième préfinancement, les deuxième et le troisième au paiement du solde et le quatrième pour le rapport final.



## Art. 3 - Conditions de participation

### 3.1. Conditions générales

Conformément aux TdR de la présente mission, le vérificateur des dépenses confirme qu'il remplit au moins l'une des conditions générales applicables, mentionnées au point 4.1 desdits TdR, ainsi que les qualifications générales mentionnées au point 4.2.

**En plus des conditions citées ci-dessus, dont l'auditeur externe devrait remplir au moins une, il doit également remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :**

### 3.2. Autres conditions générales

- L'auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres.
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert-comptable.
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil à l'IRESA.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.

### 3.3. Conditions professionnelles

Le signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie **exposées dans les TdR du contrat de subvention.**

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (IRESA).

**L'absence d'au moins une des conditions générales exigées dans les TdR du contrat de subvention, et de l'une des autres conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.**

## Art. 4 - Détermination et présentation des prix

Le soumissionnaire est appelé à mentionner dans le bordereau des prix, les prix unitaires en chiffres et en toutes lettres et de présenter séparément le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et le coût total en prenant en considération toutes les taxes.

L'offre financière ne peut pas excéder **15 000 euros**.



## Art. 5 : Soumission des offres

Les candidatures doivent parvenir via le bureau d'ordre de l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (IRESA), par porteur ou rapide poste à l'adresse suivante :

**Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la Pêche, 30 Rue Alain Savary -  
1002 Tunis**

Les plis doivent porter la mention suivante :

**Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles**  
**« A ne pas ouvrir, Consultation N° 2-2025 – ADAPT pour la sélection d'un auditeur externe/  
bureau d'audit pour le projet ADAPT-IRESA-AICS »**

Les plis doivent parvenir dans les horaires administratifs au plus tard le **19/09/2025** à douze heures (12H00), le cachet du bureau d'ordre fait foi.

## Art. 6 - Pièces constitutives de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et signés :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
- Patente	Une copie de la patente
- Registre National des Entreprises (RNE)	Un extrait du RNE récent
- Les TdR et leurs annexes	Dûment signés, paraphés et portant le cachet du candidat (du bureau).
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par l'IRESA ou qu'il se sont passés au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.



<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification des dépenses et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)</li> </ul>	<p>Déclaration portant signature de l'expert comptable, le cachet du cabinet et la date.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe)</li> </ul>	<p>Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Preuves de remplir l'une des conditions générales énumérées à l'article 3.1.</li> </ul>	<p>Une attestation d'affiliation</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie</li> </ul>	<p>Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie(A)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)</li> </ul>	<p>CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A).</p>



- La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	Liste portant la signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
- La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération internationale	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire, attestation...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission
<b>Les documents financiers</b>	<b>Les obligations du participant</b>
- L'offre financière doit être présentée pour l'ensemble du service et compilée en toutes lettres et en chiffre en dinar tunisien.	L'annexe III_CC doit être dûment signé, visé et portant le cachet du candidat (ou du bureau)

#### Art. 7 - Ouverture des offres

La commission d'ouverture se réunit pour procéder à l'ouverture des offres techniques et financières parvenues via le bureau d'ordre le jour même à 12H30 au siège de l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles, sis à 30 Rue Alain Savary -1002 Tunis.

#### Est rejetée toute offre :

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- Non fermée.
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 5 du présent cahier des charges.
- Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- Dont l'expert-comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.



La commission d'ouverture pourrait demander, en cas de besoin, aux candidats n'ayant pas présenté toutes les pièces demandées, de compléter les pièces manquantes dans un délai fixé à 7 jours ouvrables, au-delà duquel la candidature est rejetée.

#### Art. 8 - Evaluation des candidatures

L'évaluation des offres se déroule en deux étapes :

##### La première étape :

La commission d'évaluation procède à la vérification des pièces administratives.

Elle vérifie l'exactitude des offres financières et prend en charge la correction des erreurs en cas de besoin, puis classe les offres financières par ordre croissant, à partir du moins disant.

##### La deuxième étape :

Après vérification de l'exactitude des prix proposés de la part des candidats et leur classement dans un ordre croissant, la commission d'évaluation prend en charge l'évaluation de l'offre technique proposée par le soumissionnaire ayant l'offre financière la moins disante, et propose de lui attribuer le marché si la note technique atteint 70 points / 100.

Au cas où le candidat concerné reçoit une note technique inférieure à 70/100, sa candidature sera rejetée. La même démarche sera adoptée pour les offres techniques concurrentes selon l'ordre de classement croissant des offres financières.

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Ancienneté d'inscription du participant dans l'ordre des experts comptables (du participant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables participants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Moins de 03 ans :10 points</li> <li>● Entre 03 et 07 ans: 20 points</li> <li>● Au-delà de 07 ans : 30 points</li> </ul>	<b>30</b>



Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou des projets de coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 points pour chaque mission dans la limite de 30 points</li> </ul>	<b>40</b>
Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou de projets de coopération internationale financés par des fonds européens au profit des institutions publiques (ex: délégation de la commission européenne en Tunisie, AICS, AFD, GIZ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 points pour chaque mission dans la limite de 40 points</li> </ul>	<b>30</b>
<b>Total</b>		<b>100</b>

### Art. 9 - Modalités de paiement

Le paiement du prestataire se fait par un ordre de virement sur son compte courant postal ou bancaire après présentation des factures en 04 exemplaires.

L'ordre de virement est émis dans un délai n'excédant pas trente (30) jours à compter de la date de réception des factures par l'administration et ce après validation des livrables.

Le paiement sera effectué en hors TVA sur les fonds du projet ADAPT, financé par un don de l'Agence Italienne pour la coopération au développement (AICS)/ la commission européenne, déposés dans son compte spécifique ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

### Art. 10 - Règlement des litiges

Le fournisseur reste lié aux lois régissant les marchés publics en ce qui concerne la résolution des litiges à l'amiable ou par les tribunaux compétents conformément à la réglementation en vigueur.

### Art. 11 - Résiliation du marché

L'administration peut résilier le marché conformément à la réglementation en vigueur et l'annulation sera autorisée dans les cas suivants :

- En cas d'incapacité manifeste et permanente du prestataire de service.
- Au cas où le prestataire de service n'assume pas ses engagements.



## ANNEXE I\_CC: SOUMISSION

Je soussigné (nom et qualité) .....

.....agissant en vertu des

pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société : .....

.....Adhérent à la CNSS

N°.....

Inscrit au registre national des entreprises sous le N° :.....

Faisant éléction de domicile à.....

Après avoir pris connaissance de la consultation N° 2-2025 – ADAPT pour la sélection d'un auditeur externe/ bureau d'audit pour le projet ADAPT-IRESA-AICS, M'engage et me soumetts à exécuter lesdites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi –même pour chaque unité dans le bordereau des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des prestations dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres) :

Montant en HTVA en chiffres :.....

Montant en HTVA en lettres : .....

-M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations qui me sont attribuées prévues dans la présente consultation.

-M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de cent vingt jours (120j) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

-M'engage à reconnaître que l'IRESA n'est pas tenue de retenir la soumission la moins disant, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer la consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait.

-Déclare que sous peine de résiliation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à .....Le .....

Signature et cachet du soumissionnaire



## ANNEXE II\_CC : Déclaration sur l'honneur de ne pas être agent public

Je soussigné (nom, prénom et fonction).....

Représentant de la société (nom et adresse).....

.....Inscrit au registre national des entreprises sous le n°.....

Election de domicile a (adresse complète).....

Ci-après dénommé « le soumissionnaire » pour la consultation N° 2-2025 – ADAPT pour la sélection d'un auditeur externe/ bureau d'audit pour le projet ADAPT-IRESA-AICS.

Déclare sur l'honneur que le propriétaire, le gérant, le responsable commercial et toutes personnes détenant une part égale ou supérieure à 30 % du capital social de la société n'ont pas été un agent public au sein du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ou ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait à .....le.....

Signature et cachet du soumissionnaire



**ANNEXE III\_CC : BORDEREAU DES PRIX**  
**CONSULTATION n°2-2025/ADAPT relative à la sélection d'un auditeur externe/ bureau d'audit pour**  
**le projet ADAPT-IRESA-AICS »**

Raison Sociale : ..... Matricule Fiscale : .....

<i>N° d'Exercice s</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire Hors TVA (HT)</i>	<i>Prix Total Hors TVA (HT)</i>
01	Rapport 1 : premier exercice associé à la demande de paiement du deuxième préfinancement	01		
02	Rapport 2 : deuxième exercice associé à la demande de paiement du solde	01		
03	Rapport 3 : troisième exercice associé à la demande de paiement du solde	01		
04	Rapport 4 : rapport final	01		

Prix total Hors Taxes en toutes lettres.....

Total TVA (...%) en toutes lettres.....

Prix en Toutes Taxes Comprises (TTC) en toutes lettres.....

..... Le .....

Signature et Cachet du soumissionnaire

